

INFORMATIONS GENERALES ET REGLEMENT

26eme édition "courir santé" 15 octobre 2023

ORGANISATEUR

l'association "Courir Santé" est organisatrice de cette manifestation
place du 11 novembre 37700 La ville aux Dames
site internet :courir-sante.fr
responsable de l'organisation : Alain Phalippou, président
contact : 06 77 15 39 69

CONCURRENTS :

Courses ouvertes à tous, licenciés ou non à la FFA selon les modalités ci-après
(selon les règlements de la FFA)

Pour les courses 5 et 10 km

- Bulletin d'inscription dûment rempli dans tous les cas.**
- Licenciés FFA(Athlé compétition ; Athlé entreprise ; Athlé running): photocopie de la carte licence en cours.**
- Titulaires d'un Pass Running : photocopie de la carte Pass Running en cours .**

-**licenciés UNSS et UGSEL pour l'année en cours: photocopie de la carte licence en cours et l'engagement réalisé par l' établissement scolaire ou la fédération ou association sportive . Si engagement à titre individuel sans accord de l'établissement scolaire ou de l'AS, fournir un certificat médical original de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an**

-**Les licenciés d'une fédération agréée (hors UNSS et UGSEL): photocopie de la carte licence délivrée pour la saison en cours, faisant apparaître par tous moyens la mention "non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition. Sans mention, fournir un certificat médical original de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an (les fédérations agréées peuvent être : FSGT, FSCF, UFOLEP**

-**Non licenciés ou licenciés dans un autre sport que l'athlétisme, licenciés Handisports et Sports Adaptés : Fournir un certificat médical original de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an**

Pour la course de 2 km :

Cette course n'ayant pas de classement, le certificat médical n'est pas demandé.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les inscriptions peuvent se faire :

- par courrier(bulletin d'inscription sur notre site ineternet)
- inscription en ligne via notre site : courirsante-2023.ikinoa.com
le samedi 14octobre au gymnase Delaunay La ville aux dames de 15h30 à 17h30
le dimanche 15 octobre même endroit à partir de 8h30

Droits d'inscription : 5km 8 € 10km 12€
majoration de 3 € pour une inscription le jour de la course
2km :4€ pas de majoration le jour de la course

DOSSARDS

Aucun dossard ne sera attribué en cas de manquement des documents ci dessus demandés et du paiement des droits d'inscription.

5 et 10 km. Les dossards seront disponibles soit le samedi 14 octobre 2023 au gymnase Delaunay de 15h à 17h, soit le jour de la course, même lieu à partir de 8h30

Le dossard est OBLIGATOIRE, il sera porté sur la poitrine et fixé par quatre épingles aux quatre coins. La publicité ne devra pas être cachée . Les dossards type triathlon avec ceinture sont interdits course des 2km : bien qu'il n'y ait pas de classement, dossard obligatoire fourni par l'organisateur
Pendant les courses: les coureurs n'ayant pas de dossards seront immédiatement exclus

CATEGORIES	CODE	ANNEE DE NAISSANCE	DISTANCE
MASTERS	MA	1989 et avant	MAXI illimité
SENIORS	SE	1990 à 2001	illimité
ESPOIRS	ES	2002 à 2004	illimité
JUNIORS	JU	2005 et 2006	25 km
CADETS	CA	2007 et 2008	15km
MINIMES	MI	2009 et 2010	5km

Détails des catégories Masters :

MASTERS H/F	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
	M 0	1985 à 1989
	M 1	1980 à 1984
	M 2	1975 à 1979
	M 3	1970 à 1974
	M 4	1969 à 1965
	M 5	1964 à 1960
	M 6	1959 à 1955
	M 7	1954 à 1950
	M 8	1949 à 1945
	M 9	1944 à 1940
	M 10	1939 et avant

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

SERVICE MEDICAL

Il sera assuré par la présence d'un médecin, des secouristes . L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident physique ou psychique qui ne releverait pas directement de l'organisation. Il recommande à chaque coureur de s'assurer auprès de son médecin que son état de santé lui permet de courir cette distance sans risque. Les médecins, secouristes et officiels pourront arrêter tout participant en mauvaise condition apparente.

CONTROLE ANTI DOPAGE

La course est soumise aux lois de protection des sportifs contre les risques de dopage. Les dispositions nécessaires à d'éventuels contrôles seront mis en place : local, fléchage, etc...

Courir Santé Informations Générales et règlement

ASSURANCE

L'organisateur a souscrit un contrat d'assurance pour ces épreuves. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol avant, pendant et après les épreuves.

CIRCUIT

Le parcours est à consulter sur notre site, au gymnase Delaunay, lors des inscriptions.

RAVITAILLEMENT

Ravitaillement au 5eme km sur les 10 km

INSTRUCTIONS

Les coureurs devront suivre les instructions des services de sécurité des différentes courses 2

Une voiture officielle ou une moto précédera les premiers coureurs, une personne responsable de l'organisation accompagnera le dernier coureur jusqu'à l'arrivée

La commune prendra les dispositions concernant les arrêtés de stationnement, déviations ou circulation sur le parcours de la course et fera en sorte de les faire respecter

Le responsable de l'épreuve sera juge des problèmes techniques et règlements,

COURSE 2 KM

Course ouverte à tous, allure libre, sans classement, dossard obligatoire

Départ à 9h30

parcours : 1 petite boucle

COURSE 5KM

Course ouverte aux personnes nées en 2010 et avant (fournir l'autorisation parentale pour les mineurs

Départ à 10h, rue Colette

parcours: 1 grande boucle

COURSE 10 KM

Course ouverte aux personnes nées en 2008 et avant (fournir l'autorisation parentale pour les mineurs) Distance officielle mesurée selon les normes world athletic, qualificatif pour les championnats de France. Dossard obligatoire

Départ à 10h 50, rue Colette

parcours : 2 grandes boucles

Un sas départ sera réservé à tous les licenciés EN CLUB FFA Athlé Compétition

Pour les Athlètes licenciés Athlé Compétition : le port du maillot du club est obligatoire, dossard fixé par 4 épingles.

Pour tous les coureurs : Le matériel électronique type baladeur MP3, téléphone déconseillé pour des questions de sécurité. Les montres GPS et podomètres sont autorisés. L'athlète encoure la disqualification ou l'interdiction de prendre le départ en cas de non respect des règles.

CHRONOMETRAGE

Le chronométrage par puces incorporées dans le dossard, est assuré par le logiciel RACE RESULT

RESULTATS

Ils seront affichés dès que possible dans le gymnase Delaunay, disponibles sur notre site internet ainsi que sur le site de la Ligue du Centre Val de loire d'Athlétisme

FORCE MAJEURE.

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entrainera de -facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre .

ANNULATION.

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation, soit par requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants eront remboursés de leurs frais d'engagement, ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

DROIT D'IMAGE

L'organisation se réserve le droit d'utiliser les photos réalisées lors de la manifestation sans contre partie, pour le besoin de ses publications. Toutefois en application de la loi dite "Informatique et libertés", tout participant peut s'opposer à la publication de ses résultats et de ses photographies.